

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

9^{ème} COURSE DE CÔTE VHC de LODEVE

2 et 3 Octobre 2021

V 1 – 13.07.2021

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes et aux règlements sportifs de la FFSA.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC.

Cette course de côte est organisée en conformité avec les mesures qui seront en vigueur à la date de la course de côte concernant l'épidémie de Covid 19.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie ALMERAS domicilié 3 impasse des micocouliers, 34680 Saint Georges d'Orques, téléphone 06 17 67 15 40, organise les 2 et 3 octobre 2021 avec le concours de la ville de Lodève, en doublure de la compétition dénommée «9^{ème} Course de Côte de LODEVE» en qualité d'Organisateur Administratif et d'Organisateur Technique, une compétition automobile course de côte Nationale de Véhicule Historique de Compétition dénommée :

« 9^{ème} Course de Côte VHC de LODEVE »

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de France de la montagne VHC 2021
- Le Championnat de France de la montagne indice de performance 2021
- Le Championnat de la ligue Occitanie Méditerranée 2021
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2021

/2021Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : CC7/2021 en date du : 23/06/2021 et à reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : 430 en date du : 13 juillet 2021

Comité d'Organisation

Secrétaire Général :

Mme Patricia IMBERT, domiciliée : 3 impasse des micocouliers, 34680 Saint Georges d'Orques, téléphone : 07 66 21 72 89

Organisateur technique

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots. Téléphone : 06 17 55 16 47

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Christophe LEROY	n° 5492/0724
Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n° 1622/0805
Commissaires Sportifs	Mme. Michelle BASCOUL	n° 149759/0808
Directeur de Course	M. Jean-Claude HECTOR	n° 155138/1206
Directeur de Course Adjoint	M. Marc CIER	n° 2942/0706
Adjoint à la Direction de Course	Mme Cecile CIER	n° 24794/0706
Commissaire Technique B Responsable	M. Christian MANGEMATIN	n° 6507/0801
Commissaire Technique B	M. Jean-Pierre ROLLAND	n° 2694/0805
Commissaire Technique B	M. Michel MOLINES	n° 9502/0801
Commissaire Technique A	M. Cédric GINIER	n° 28482/0805
Chargé de la mise en place des moyens	M. Didier CHAUNEAU	n° 146022/0811
Chargés des relations avec les concurrents responsable (CS)	M. Thierry LE FOLL	n° 58387/0809
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Jean-Claude CHRISTOL	n° 15590/0811
Chargé de presse	Mme Alexia MOULS	n° 180588/0811
Chargé des Commissaires de route	Mme Christine GRAUBY	n° 163787/0811
Chronométrateur responsable matériel chronométrage Chr.C	Mme Sophie LIMOUZY	n° 243147/0811
Chronométrateur Chr.C	M. Marcel PUEL	n° 147627/0805
Médecin responsable	Dr. Jean-Claude DESLANDES	n° 223706/0805
Observateur Délégué par la FFSA	M. Bernard COUSIN	n° 6379/0318

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement

Ouverture des engagements

Clôture des engagements

Dès réception des numéros Ligue et FFSA

Dès réception des numéros Ligue et FFSA

jeudi 23 septembre 2021 à minuit

Vérifications administratives

vendredi 1 octobre 2021 de 15h45 à 18h30

samedi 2 octobre 2021 de 7h45 à 11h00

Vérifications techniques	vendredi 1 octobre 2021 de 16h00 à 18h30 samedi 2 octobre 2021 de 7h45 à 11h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	samedi 2 octobre 2021 à 12h00
Départ 1 ^{ère} montée à partir du :	samedi 2 octobre 2021 à 13h00
Affichage des résultats provisoires :	dimanche 3 octobre 2021 à la fin de la 3 ^{ème} montée
Podium :	dimanche 3 octobre 2021 Allée de la Résistance à Lodève
Remise des prix :	dimanche 3 octobre 2021 Allée de la Résistance à Lodève

Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents recevront par mail une convocation individuelle pour se présenter aux vérifications.

Vérifications administratives	vendredi 1 octobre 2021 de 15h45 à 18h30 samedi 2 octobre 2021 de 7h45 à 11h00
Vérifications techniques	vendredi 1 octobre 2021 de 16h00 à 18h30 samedi 2 octobre 2021 de 7h45 à 11h15

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

CLAPIERS CITROEN à Lodève

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA Montpellier Méditerranée, Allée des Loisirs, 34250 Palavas les Flots Tél : 06 17 55 16 47
jusqu'au jeudi 23 septembre 2021 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à 380 € réduits à 190 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à 150€ pour les pilotes engagés à la saison au CFM CHALLENGE VHC et pour les licenciés de l'ASA.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de l'épreuve, le nombre d'engagements, y compris les Modernes, enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150, sont compris dans ce nombre les voitures Modernes.

Sont admises les voitures homologués en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir «condition d'admission des voitures»).

Sont admises dans un groupe séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code Sportif international et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par un additif.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera remis à la Salle de Réception de la Mairie, Allée de la Résistance à Lodève. lors des vérifications administrative le vendredi 1 octobre 2021 de 15h45 à 18h30 et le samedi 2 octobre 2021 de 7h45 à 11h00. Un contrôle par émarginement sera effectué.

La conférence aux pilotes (briefing oral) se tiendra à l'espace Luteva à 10h45

La présence de tous les Pilotes et des Commissaires chef de poste est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : samedi 2 octobre 2021 à 19h30

Voir emplacement des panneaux d'affichage sur le règlement de la course de support.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés

CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des numéros.

Les classements des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

1^{ère} montée d'essais samedi 2 octobre à 13h00

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées

- 1^{ère} montée dimanche 3 octobre 2021 à partir de 10h00 avant les véhicules moderne.
- 2^{ème} montée dimanche 3 octobre 2021 à 13h00, avant les véhicules moderne.
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée, avant les véhicules moderne.

Le classement s'effectuera sur le cumul des deux meilleurs temps réalisé lors d'une montée, CFM VHC.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées minimum de course CFM VHC.

Il ne sera pas établi de classement général. La non participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (série A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparé,
- un classement à l'indice de Performance,
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

Les voitures Classic de compétition ne figureront jamais dans aucun classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement Championnat de France de la Montagne VHC

10.1.P. REMISE DES PRIX

Conforme à la réglementation «Championnat de France Montagne VHC» 2021.

Elle aura lieu dimanche 3 octobre 2021 Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.

La remise des prix aura lieu avant l'épreuve de support.